



33570

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt deux, le neuf février, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CIBARD dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AMOREAU Pascal, Maire

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, BLONDET Nicolas et PIMBERT Éric.

Excusé : Mr DELPY Fabien (a donné pouvoir à Mr DUGRAND Patrick)

Secrétaire de séance : Mme PETIT Josiane

Ouverture de la séance : 18h30

Rajout à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- La délibération portant sur la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2022.
- La délibération portant sur la demande la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve le rajout à l'ordre du jour des points énumérés ci-dessus.

Confirmation de l'approbation du précédent Compte Rendu (envoyé par mail) :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le précédent compte rendu.

Présentation des documents signés par Monsieur le Maire :

Date	Destinataire(s) du courrier	Objet du courrier
17/01/2022	Mr Loïc CHADUFAUD	Contrat à durée déterminée pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
28/01/2022	Mme SAURA Béatrice 33660 PUYNORMAND	Réponse à candidature
28/01/2022	Mr BEUZEVAL Sullivan 24230 LAMOTHE-MONTRAVEL	Réponse à candidature
28/01/2022	Mr SANSON Sébastien 33570 SAINT-CIBARD	Réponse à candidature
28/01/2022	Mr SIMON Sébastien 33230 LAGORCE	Réponse à candidature

Délibération portant sur le temps de travail (1607 heures) :

Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures ;

Considérant que le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies

Le Maire propose au Conseil Municipal :

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillés = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve la proposition de Mr le Maire.

Délibération – Contrat d'assurance, incapacité de travail :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,

DECIDE :

- De souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

Délibération – Demande de subvention Collège de Lussac :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention du collège de LUSSAC concernant un projet culturel « voyage au centre de la culture » à Nantes en date de mai 2022 pour un enfant de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide d'attribuer une subvention de 50 €.

Délibération – Autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux factures d'investissement sont à régler avant le vote du budget. Les factures sont :

- Installation de voirie :

- Adressage (la Poste) : 288,00 € (chapitre 21, compte 2152)
- Panneaux d'adressage (signaux Girod) 4 457,32 €

Total : 4 745.32 €

Ces dépenses d'investissement, restant dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (480 927.52 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à régler ces factures qui seront inscrites au budget 2022.

Délibérations – Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2022 :

Afin de poursuivre la consolidation et la restauration de l'église phase 2, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir :

- Une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de 35 % du montant global des travaux de la phase 2.
- Une demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au de 45 % du montant global des travaux de la phase 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des subventions précitées ci-dessus et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des dossiers.

Compte Administratif 2021 :

Mr Wilfried PETIT (secrétaire) présente à titre d'information le Compte Administratif 2021 au Conseil Municipal.

Questions Diverses :

SIRP de Francs.

Suite à une demande de financement du SIRP de Francs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous ne sommes pas obligés d'y satisfaire. En effet, notre commune fait partie d'un SIRPC avec la commune de Lussac permettant les capacités d'accueils suffisantes au niveau scolaire, périscolaire et cantine.

Une réponse en ce sens va être envoyée au SIRP de Francs.

Fibre Optique :

Comme il a été convenu lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous a été pris fin février 2022 avec le technicien de SCOPELEC AQUITAINE concernant la présentation du projet dans sa totalité.

Eclairage public :

Mme Brigitte AUTHIER demande à Mr le maire des nouvelles concernant le projet de minuterie de l'éclairage public.
Mr le Maire explique que nous sommes dans l'attente d'une prise de rendez-vous avec le SDEEG, suite à notre mail, afin de faire une étude financière.

Réunion commission élaboration documents d'urbanisme :

Mr Lucien BESSOU présente au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion de la commission « Elaboration documents d'urbanisme » qui a eu lieu le 20 janvier 2022.

Clôture de la séance : 20h00